



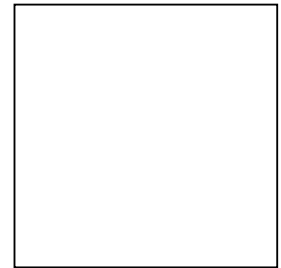
GÉRARD SOULIER

Le ciel est par-dessus le toit si bleu, si calme ! (Prisons)

PARFOIS UNE PHRASE LANCÉE comme ça, sans préméditation, sans intonation particulière, sort du contexte, et vient se graver dans l'esprit. On sait tout de suite qu'elle touche à quelque chose d'essentiel. Elle est même déterminante au sens plein du terme. elle détermine une prise de conscience, une façon d'envisager les choses.

Deux phrases de cette veine me reviennent assez régulièrement lorsqu'il faut parler de la prison. Une parole de détenu, une parole de surveillant, un jour de février 1982, à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy où je pénétrai pour la première fois après avoir « visité » la Santé et la maison d'arrêt des femmes, à Fleury-Mérogis (j'étais chargé, à cette époque, de l'élaboration d'un projet pour le développement des activités culturelles en milieu carcéral).

D'abord le détenu : un jeune Maghrébin d'une vingtaine d'années, plus volubile que les autres, dans un groupe d'une quinzaine de détenus. Ce qui le heurtait le plus, dans la vie quotidienne, c'était ceci : « Un jour, on peut descendre en baskets, le lendemain, on nous dit de mettre des chaussures. » Et de donner, dans son langage, un remarquable résumé : « Voilà, on aimerait savoir ce qu'on a le droit et ce qu'on a pas le droit. » C'était la revendication majeure, formulée sans aucune acrimonie, et avec autant de calme que de conviction. Une telle demande paraît aussi simple que raisonnable. Elle



Le titre de cet article est emprunté à *Sagesse* de Verlaine.

Gérard Soulier est professeur de droit public et de sciences politiques à l'Université d'Amiens. Il a enseigné auparavant à Lyon, Alger, Beyrouth et a publié *Nos droits face à l'État* (Seuil, 1981) ainsi que de nombreux articles dans des ouvrages collectifs, dans des revues et dans la presse, concernant notamment la théorie de la justice et les libertés

est en réalité extravagante et irrecevable dans le système actuel. Ce n'est pas que l'institution ignore le droit. Ce serait même l'inflation entre le Code, les divers règlements, arrêtés, circulaires, notes de service. Si dur que paraisse le règlement, sa précision, du moins, pourrait sembler une garantie. En fait, la tyrannie ne naît pas du règlement mais de l'interprétation. Le pouvoir carcéral combine l'interdiction, l'autorisation discrétionnaire et l'injonction jouant cumulativement de la règle et du « bon plaisir ». La prison n'est pas un lieu de non-droit comme on le dit trop souvent, de manière irréfléchie. La prison est un lieu où il n'y a pas d'ambivalence du droit, c'est-à-dire que les détenus ne disposent d'aucun droit subjectif, considéré comme fondamental, et qui soit véritablement opposable à l'autorité. Ce qui le confirme : le seul droit, pour le détenu, qui s'impose véritablement à l'administration pénitentiaire, c'est la communication avec l'avocat, quelque chose donc imposé par l'extérieur. Le territoire carcéral est bel et bien un monde à part, y compris, ou plutôt notamment, sur le plan du droit.

Le surveillant : jeune aussi, marié, d'allure pondérée. À une question sur son lieu d'habitation (dans le périmètre de l'établissement ou au village ?) il répond : « Oh non, vous savez, les gardiens de prison, les gens préfèrent éviter. Il n'y en a pas beaucoup/de surveillants/qui ont réussi à louer un appartement à Bois d'Arcy. » Aucune ambiguïté dans ce rejet : il vient visiblement de ces gens qui trouvent la justice laxiste et les prisons trop douces ; le surveillant, lui aussi, est devenu un paria. Il faut bien percevoir la portée de ce rejet. Il ne correspond nullement, bien au contraire, à une dénonciation de l'institution. Il a entre autres effets celui de repousser le personnel de surveillance dans la seule chose qui semble le valoriser : son pouvoir sur les détenus. Voilà en tout cas qui contribue singulièrement à entretenir le ghetto et à bloquer toute évolution. Et s'il faut malgré tout penser l'évolution de l'institution, la question des surveillants, de leur condition et de leur rôle, prend toute son importance.

Deux phrases qui comptent, deux scènes aussi. La Santé. L'extérieur tout d'abord. Peu de passants dans la rue ; presque

fondamentales.
Auteur, en 1982,
d'un rapport sur
« Le développement
des activités
culturelles en milieu
carcéral » présenté
au Ministre de la
Justice et au
Ministre de la
Culture, à la suite de
quoi il a fondé
l'association
« Culture/Prison »
aujourd'hui en
sommeil, et la revue
Passerelles arrêtée au
numéro 7.

toujours, ils choisissent le trottoir d'en face, comme pour la léproserie, et ce n'est par la léproserie ; comme par crainte de quelque maléfice. Ainsi les murs ne sont pas faits seulement pour empêcher l'évasion des prisonniers, mais aussi pour dissimuler aux regards extérieurs. Encore qu'ici les choses soient relativement complexes. D'un côté, il est vrai, on ne veut pas voir : les habitants des alentours de Fleury-Mérogis ont demandé que les fenêtres des cellules soient opacifiées, parce qu'ils ne voulaient pas les voir. Mais d'un autre côté, qui n'aimerait pas visiter une prison ? Il y a là quelque chose qui évoque le tabou, objet de crainte (on évite les parages, on détourne le regard) et de curiosité (on aimerait pénétrer, transgresser le secret).

Scène du dedans, violente. Ayant demandé à m'entretenir avec des détenus dans leur cellule, un jeune sous-directeur, parfaitement aimable, m'accompagne, s'arrête au hasard devant une porte, jette un bref regard par l'œillet, frappe d'un coup de clé, et ouvre. Deux têtes émergent, sans surprise, de deux lits superposés ; assis devant la table, un troisième détenu tourne la tête vers la porte, avec le même automatisme lent. Sur le côté gauche, deux pieds dépassent au bas d'une petite porte battante à deux volets ; au-dessus de la porte dépasse la tête de l'homme, assis sur les chiottes. Visage rouge. Le sous-directeur rougit aussi, s'excuse, et bat en retraite. Quelque chose de l'ordre du viol. Quelque chose qui entre dans les attributions normales d'un fonctionnaire accomplissant sa tâche sans intention malsaine. C'est bel et bien l'institution qui est vicieuse.

Ainsi rien, fondamentalement, n'a changé au cours de ces dernières années. Les réformes de 1975, plus importantes qu'on l'imagine, et celles de 1982-83, fort peu audacieuses, n'ont pas touché à l'essentiel, tandis que la population pénitentiaire s'accroît régulièrement, sous la droite, sous la gauche, sous la droite : 26.000 détenus environ en 1974, plus de 48.000 depuis 1982, le nombre de 50.000 étant dépassé en 1987, pour 32.500 places. Thème aujourd'hui dominant : la surpopulation. La politique de construction de R. Badinter aboutit à la création de 3.000 places supplémentaires. Le

Ministre se qualifia lui-même de « Vauban pénitentiaire », considérant par ailleurs que « si la droite revenait au pouvoir, elle ne pratiquerait pas une autre politique judiciaire que celle qu’il a/menée depuis quatre ans et demi »⁽¹⁾. L’humanisation des prisons, la dignité des personnes détenues continuent d’être la justification officielle (l’alibi ?) d’une politique d’accroissement du nombre des établissements dont nul ne doute que l’effet majeur sera de susciter un recours croissant à l’incarcération. En 1986, le changement s’est manifesté essentiellement dans le choix des moyens, avec le projet de « prisons privées » de M. Chalandon ; projet qui a fait long feu, mais qui a détourné le débat vers le problème de la privatisation au détriment de celui de la prison.

L’actualité de la question de la prison tiendrait donc en ceci précisément, que rien n’a changé fondamentalement, malgré les critiques, malgré les révoltes, malgré le changement politique survenu en 1981. La question essentielle – et qui n’est pas nouvelle – reste la suivante : pourquoi ce recours persistant à la prison alors qu’elle produit des effets néfastes ? Michel Foucault a justement noté cette contradiction de « l’extrême solidité de la prison, cette mince invention pourtant décriée dès sa naissance »⁽²⁾. Ainsi en vient-on à s’interroger sur la portée réelle des formes de critiques les plus regard de sa mission officielle qu’est la réinsertion, puisque la prison prépare essentiellement à la réinsertion dans la prison comme en atteste le phénomène de la récidive), que sur l’échec de la critique de la prison.

Il faut donc s’arrêter sur la question théorique elle-même, et s’interroger sur la portée réelle des formes de critiques les plus remarquables. On envisagera, dans un second temps, une perspective de transformation progressive qu’on peut appeler décroissement ou désinstitutionnalisation.

I. Sur la critique de la prison.

Peu d’années où ne paraissent au moins un ou deux livres sur la prison : témoignages de ceux qui l’ont subie – anciens détenus ou parents⁽³⁾ –, témoignages de ceux qui ont eu à la

1. *Le Monde*, 31 janvier 1986.

2. M. Foucault : *Surveiller et punir*, naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1975, p. 312.

3. C’est une chose qui échappe généralement à ceux qui ne connaissent pas la prison que cette sorte d’extension de la peine à la famille ; cf. Nicole Mahieux *Les blanchisseuses de Fresnes*, Berger-Levrault, 1984.

connaître à titre professionnel ou humanitaire (visiteurs de prisons), reportages de journalistes, chacun disant à sa manière ce que tout le monde peut à peu près en dire. Si certaines choses doivent être répétées, ces livres ne sont certainement pas inutiles. Deux ouvrages cependant dominent la pensée pour longtemps : *Asiles* d'Erving Goffman ⁽⁴⁾ et *Surveiller et punir* de Michel Foucault. De l'un comme de l'autre on peut dire ce que dit Robert Castel dans sa présentation de l'ouvrage de Goffman : ils apportent « une distanciation théorique grâce à laquelle on ne risque pas de confondre les fonctions objectives d'une institution avec la rationalisation que ses porte-parole officiels en donnent ». Deux livres donc grâce auxquels la prison a pris rang, définitivement, parmi les questions importantes, sur le plan sociologique comme sur le plan philosophique. Mais puisque rien ne change (ou si peu), difficile de résister à la tentation de la naïveté : « À quoi sert la théorie ? Pourquoi, autant qu'il paraisse, n'a-t-elle pas contribué à la transformation des choses ? » Mieux même : est-ce qu'il n'y aurait pas une forme d'effet pervers, comme si la magnificence de la pensée accablait encore la pauvreté des forces qui s'épuisent sur le terrain ?

4. E. Goffman, *Asiles*, Paris, Éd. de Minuit, 1968.

L'apport de Goffman, c'est le concept d'institution totalitaire. Il reste fondamental pour penser ce monde clos qu'est la prison comme système de pouvoir, enclavé dans notre société et soumis à des règles de fonctionnement radicalement différentes. L'espace juridico-politique de la société globale est en effet fondé sur le principe de libre disposition de soi assorti de certains mécanismes de garantie parmi lesquels des recours, mais aussi la participation à la dévolution du pouvoir. La prison est une enclave où le principe est la soumission, l'assujettissement, et où l'ambivalence du droit disparaît.

On peut se demander si la force même de cette proposition théorique n'aboutit pas à refermer la réflexion elle-même dans une acceptation résignée de la prison, dans les termes où elle est ainsi reconnue ; comme si la prison était à son tour enfermée dans le concept. On peut se demander si l'on n'en vient pas, inconsciemment, à construire une sorte de syllogisme qui

serait à peu près le suivant : un système est ou n'est pas totalitaire ; il est de la nature de la prison d'être totalitaire ; on peut donc analyser, penser, envisager les choses comme l'on veut, et dénoncer tant qu'on veut, rien n'y changera, la prison ne sortira pas du modèle totalitaire. Ainsi, d'une analyse minutieusement élaborée, tellement pertinente qu'elle est même irrécusable, on ne risque de retirer que la résignation et l'immobilisme. La prison est la prison. L'évolution, la transformation finissent par sembler proprement inimaginables... à moins d'aller plus loin. « L'institution totalitaire, écrit Robert Castel, est (...) à la fois un modèle réduit, une épure et une caricature de la société globale. » Voilà qui nous conduit à réimpliquer la prison dans la société globale, en effet. D'ici l'on peut rejoindre Foucault.

5. M. in Perrot et all., *L'impossible prison*, recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle, Paris, Le Seuil, 1980, p. 53.

Le livre de Foucault, par sa puissance même, aura lui aussi paralysé quelque peu les esprits. Solidité, en effet, de la prison pourtant si décriée. Mais ne pousse-t-il pas à la résignation lorsqu'il écrit : « Elle est la détestable solution dont on ne saurait faire l'économie » ? Et lorsqu'il évoque « la critique monotone de la prison », on songe immédiatement à l'inépuisable et épuisante redondance des discours critiques se brisant rituellement sur les murs. Surviennent alors la crainte et la gêne de n'avoir rien d'autre à dire que toutes ces choses vainement répétées, et que Foucault semble résumer en quelques formules précises pour que cela, une fois au moins, ait bien été dit et nettement dit : « Les prisons ne diminuent pas le taux de criminalité »... ; « La détention provoque la récidive... » ; « La prison favorise la constitution d'un milieu de délinquants... » ; « La prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille du détenu... »

D'abord éblouissant, ce livre finit par être démoralisant, décourageant. Foucault lui-même a d'ailleurs répondu avec vivacité à ce reproche, au cours d'une table ronde ⁽⁵⁾ : « Si, par exemple, on travaille avec des éducateurs pénitentiaires, on constate que l'arrivée de votre livre a eu sur eux un effet absolument stérilisant », dit un intervenant. Réponse : « Mon projet était justement de faire en sorte qu'ils « ne sachent plus

quoi faire « : que les actes, les gestes, les discours qui jusqu'alors leur paraissaient aller de soi deviennent problématiques, périlleux, difficiles. » Et en retournant les choses, il ajouta : « Pour que les questions que se posent les éducateurs dont vous parlez prennent toute leur ampleur, il ne faut surtout pas les écraser sous une parole prescriptive et prophétique. Il ne faut surtout pas que la nécessité de la réforme serve de chantage pour limiter réduire et stopper l'exercice de la critique. Il ne faut en aucun cas écouter ceux qui vous disent : « Ne critiquez pas, vous qui n'êtes pas capables de faire une réforme. « Ce sont là des propos de cabinets ministériels. La critique n'a pas à être la prémisse d'un raisonnement qui se terminerait par : voici donc ce qui vous reste à faire. Elle doit être un instrument pour ceux qui luttent, résistent et ne veulent plus de ce qui est. Elle doit être utilisée dans des processus de conflits, d'affrontements, d'essais de refus. Elle n'a pas à faire la loi à la loi. Elle n'est pas une étape dans une programmation. Elle est un défi par rapport à ce qui est. »

Réponse séduisante à bien des égards, et pour la portée générale qu'on peut lui donner. Réponse intéressante par la dissociation qu'elle opère entre la critique et la réforme, mais qui ne dit pas pour autant leur relation.

Il faut revenir à la prison.

La question-clé, c'est celle dans laquelle Michel Foucault propose de « retourner le problème et de se demander à quoi sert l'échec de la prison ». Sommairement : en transformant les infracteurs en délinquants, elle aurait pour fonction de nourrir et de compléter le dispositif de contrôle et de coercition, elle serait « un relais dans un réseau général des disciplines et des surveillances », lieu extrême, en somme, de réalisation d'un régime panoptique, ce qui correspond à ce qu'il appelle lui-même la formation d'une société disciplinaire. Ici encore, en partant de la prison, Foucault nous entraîne au-delà de la prison.

Le panopticon ne se réduit pas à un dispositif architectural permettant de tout voir sans être vu, et au moindre coût (en termes de personnels), « c'est le diagramme d'un mécanisme

de pouvoir ramené à sa forme idéale ; son fonctionnement, abstrait de tout obstacle, résistance ou frottement, peut bien être représenté comme un pur système architectural et optique : c'est en fait une figure de technologie politique qu'on peut et doit détacher de tout usage spécifique » (p. 207). Passage essentiel du livre, qui montre que la visée et la portée vont bien au-delà de la prison. Sous cet angle en effet la prison est bien autre chose qu'un paradigme de l'enfermement, et le panopticon, comme *machine abstraite*, a un degré de compréhension très supérieur à une notion telle que *l'idéal type* de Max Weber. Gilles Deleuze synthétise parfaitement cet apport de Foucault : « C'est comme si la machine abstraite et les agencements concrets constituaient deux pôles, et qu'on passât de l'un à l'autre insensiblement. Tantôt les agencements se distribuent en segments durs, compacts, bien séparés par des cloisons, des étanchéités, des discontinuités formelles (l'école, l'armée, l'atelier, éventuellement la prison...). Tantôt au contraire ils communiquent dans la machine abstraite qui leur confère une micro-segmentarité souple et diffuse, telle qu'ils se ressemblent tous, et que la prison s'étend à travers les autres, comme les variables d'une même fonction sans forme, d'une fonction continue (l'école, la caserne, l'atelier sont déjà des prisons...). Si l'on ne cesse d'aller d'un pôle à l'autre, c'est parce que chaque agencement effectue la machine abstraite, mais à tel ou tel degré : c'est comme des coefficients d'effectuation du diagramme, et plus le degré est haut, plus l'agencement diffuse dans les autres, adéquat à tout le champ social. » ⁽⁶⁾ Voilà qui nous éclaire et qui montre bien en quoi la prison nous concerne tous. Mais d'une certaine façon, est-ce que cela ne nous bloque pas encore ? L'imbrication de la prison dans l'ensemble des dispositifs de contrôle social et de dressage est tel que revient le sentiment que l'on n'y peut changer grand-chose si l'on ne met tout en cause. Attendre la révolution (laquelle ?) au pied du mur ? Ce n'est évidemment pas ce que dit Foucault (nous avons vu qu'il est bien loin de récuser l'idée de réforme) mais c'est le sentiment qu'on peut avoir. Peut-être ne faut-il pas rester prisonnier de la problématique qu'il développe. Est-ce que Foucault, en décrivant la société disciplinaire avec sa machine-prison comme agencement exemplaire, ne nous

6. G. Deleuze,
Foucault, Paris,
Éd. de Minuit, 1986,
p. 48.

enferme pas dans une époque ? L'un des prodiges du livre, c'est que les références ne dépassent pas le milieu du XIX^e siècle et cependant nous avons l'impression de baigner dans notre temps. Revers de la médaille : le livre manque de perspective historique. Il est vrai que la prison, fondamentalement, n'a pas changé depuis sa naissance, mais l'histoire n'est pas restée immobile. Pour simplifier, on peut toujours prendre ce mot fourre-tout : la culture. Dans tous ses aspects, notre culture a profondément évolué depuis le début du XIX^e siècle, et sans entrer dans les détails de l'histoire de la prison, on peut avancer quelques observations.

La mise en relation de la prison et de la culture a une double portée : elle vise d'abord le principe même de l'enfermement ; elle concerne également le décalage entre le mode de vie à l'intérieur comparé au mode de vie à l'extérieur. D'abord l'idée d'enfermement. Il faut faire ici un parallèle avec cette autre peine : la mise à mort. Les premières pages de Foucault décrivent le supplice de Damien. Cette forme d'exécution était devenue insupportable dans la culture de la fin du XVIII^e siècle. À l'époque, la guillotine fut ainsi saluée comme un grand progrès humaniste. On pensait qu'elle ne faisait pas souffrir : « juste un souffle sur le cou », disait son inventeur que l'on appelait alors le bon Docteur Guillotin. La guillotine, la mise à mort, cela est devenu à son tour insupportable dans notre culture. Quelque chose de semblable pour la prison. Après l'Ancien Régime et ses supplices, la prison, privation de la liberté et non de la vie, pouvait paraître un progrès. Ce progrès apparaît aujourd'hui comme un archaïsme, sinon une barbarie. La conception de l'homme, de sa vie, de son corps, de sa liberté, telle qu'elle peut être formulée aujourd'hui, conduit à une remise en cause à la fois du système pénal et du système carcéral. En d'autres termes, cette double remise en cause concerne la prison en tant que peine-type, en tant que peine « normale » (celle à laquelle les juges ont « normalement » recours) et la prison-institution, telle qu'elle est aujourd'hui encore structurée, pour les cas où l'on y a recours.

La distance culturelle se mesure également à partir du mode de vie qui a considérablement évolué à l'extérieur, et très peu

à l'intérieur, ou du moins, à un rythme beaucoup plus lent. La coupure, le décalage entre la vie à l'intérieur et la vie à l'extérieur est aujourd'hui beaucoup plus grand qu'il ne l'était au XIX^e siècle. Plus précisément : pour les catégories sociales qui fournissent le plus gros de la population carcérale, la condition matérielle en prison n'était alors guère inférieure à celle qu'elles connaissaient à l'extérieur. La misère dans la cellule (pour manger, dormir, pour les conditions sanitaires) n'était guère supérieure à ce qu'elle était à l'extérieur, et les loisirs n'existaient ni ici ni là ⁽⁷⁾. Le décalage est aujourd'hui beaucoup plus grand, et surtout beaucoup plus fortement ressenti ; la coupure est plus brutale, et par suite, plus douloureuse. Ainsi n'y a-t-il eu progrès dans la condition carcérale que par rapport à elle-même. Par exemple, les réformes intervenues dans les prisons françaises en 1975 (reconnaissance, notamment, d'un certain droit à l'information avec l'introduction de la presse écrite, de la radio) et en 1982-83, pour appréciables qu'elles soient, n'ont pas modifié fondamentalement la condition pénitentiaire. En dépit de diverses améliorations, la prison apparaît aujourd'hui comme une peine plus dure, plus sévère que lorsqu'elle a été inventée. Voilà qui justifie la critique ordinaire et quotidienne de ceux qui sont confrontés aujourd'hui à la prison. Les différents niveaux de la critique ne sont d'ailleurs nullement contradictoires. Foucault, ce fut aussi le GIP (Groupe d'Information sur les Prisons) dans les années 1973-74. À cette époque s'exprima également avec force un discours critique essentiellement militant et radical : *l'abolitionnisme*. Il faut s'y arrêter un instant : entendu d'une certaine manière, il peut lui aussi susciter une forme d'immobilisme.

Comme tout discours radical, il est sans doute utile et même nécessaire. En allant au bout de la critique, il oppose rigoureusement, à la logique de l'institution, une autre logique, qui n'est pas moins cohérente. Il a la force et la vertu du mythe et de l'utopie. Le mythe et l'utopie donnent la perspective nécessaire à tout projet politique sans quoi l'on s'abîme dans un pragmatisme de gestionnaire. Cependant, on peut opposer une double critique au discours abolitionniste dans la formulation fruste sous laquelle il est généralement énoncé.

7. P. Boucher a fait justement cette remarque, *Le Monde*, 23-24 mai 1985.

Le discours abolitionniste a un caractère essentiellement idéologique. Il est souvent sans consistance sociologique et tend ainsi à évacuer sommairement des faits sociaux bien réels. Le très raisonnable Emile Durkheim explique que la criminalité est liée « aux conditions fondamentales de toute vie sociale » et même, qu'elle constitue « une partie intégrante de toute société saine »⁽⁸⁾. Il va même jusqu'à dire que le crime a quelque chose de socialement utile et nécessaire, qu'il est « indispensable à l'évolution normale de la morale et du droit ». Autrement dit, toute société produit, nécessairement, une criminalité, et en même temps, elle doit tout aussi nécessairement réagir contre le trouble qu'elle engendre. Et tous les travaux d'anthropologie montrent que toute société, de la plus élémentaire à la plus complexe, institue certains mécanismes d'exclusion à l'égard de ceux qui transgressent les règles qu'elle considère comme fondamentales. Il y a là un fait « incontournable » comme l'on dit aujourd'hui. L'utopie (au sens élevé) de l'abolitionnisme repose souvent sur l'utopie (au sens péjoré) d'un monde pacifié, sans conflit, sans délinquance, autrement dit sans vie : l'horreur. Il ne faut donc pas verser dans l'utopie de l'utopie : le paradis est aussi une idée infernale. L'utopie doit être envisagée non point comme un but à atteindre, mais plutôt comme un trajet en forme d'asymptote au modèle qu'elle dessine.

Le discours abolitionniste est bien souvent aussi un discours sans méthode : condamner globalement LA prison n'a jamais ébranlé LES prisons. L'abolitionnisme campe volontiers sur les hauteurs confortables du radicalisme d'où il considère tout processus réformiste ou transformationniste comme un acte (une preuve et un aveu à la fois) de connivence coupable avec l'institution. Il s'en tient donc aux interprétations. Mais il n'y a que dans la légende biblique que des trompettes ont fait tomber un mur.

Cette présentation est certainement caricaturale, et donc injuste à l'égard de ceux qui professent un abolitionnisme fondé sur une réflexion et un projet élaboré et cohérent⁽⁹⁾ : elle vise seulement à montrer comment une prise de position tonitruante peut déboucher sur de l'immobilisme. Ce qui n'est pas

8. É. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF rééd. 1973, pp. 64 et sq.

9. cf. par exemple Louk Hulsman, *Peines perdues*, le système pénal en question, entretiens avec J. Bernat de Célis, Paris, Le Centurion, 1982.

récuser pour autant – on a dit plus haut qu’il était nécessaire – le discours abolitionniste.

En fait, la critique la plus productive, sur le plan de l’évolution réelle de l’institution aura été celle des détenus eux-mêmes : la réforme libérale (au meilleur sens de ce terme) de 1975 en France a été le résultat tangible des révoltes impressionnantes de 1974. Réforme considérable à l’époque, notamment par la reconnaissance d’un droit à l’information des détenus (la censure sur la presse étant largement levée et les postes de radio étant autorisés en cellule), mais qui très naturellement demandait à être dépassée une fois entrée dans les faits. En 1985, de nouvelles émeutes ont également hâté la promulgation de certaines réformes (concernant notamment les droits culturels des détenus).

Voilà bien une situation qui n’est pas nouvelle : d’un côté la théorie, de l’autre la pratique. On ne refera pas le coup de la « critique des armes » répondant à « l’arme de la critique », encore qu’il soit tentant de paraphraser : les philosophes n’ont fait qu’interpréter le monde carcéral de différentes manières, mais il s’agit de le transformer.

II. Sur une perspective de transformation – décloisonnement ou désinstitutionnalisation.

Il faut certainement rompre avec cette attitude qui, ayant établi une fois pour toutes que la prison est un monde hors du monde, finit par considérer comme normal le régime exorbitant qui le caractérise, quitte à le dénoncer, et à se sentir quitte de l’avoir fait. La critique de la prison ne doit pas conduire à l’oubli de la réalité ni des réalités : des hommes y vivent, mal, et en sortent le plus souvent mal en point. Que la prison échoue globalement du point de vue de la réinsertion ne peut pas davantage conduire à abdiquer toute politique de réinsertion. Dire que la prison est toujours la prison est une vérité sommaire, et par suite approximative : certaines prisons sont pires que d’autres ; surtout, certains systèmes pénitentiaires sont mieux que d’autres, et tant qu’à être en prison, il n’est

pas un détenu qui ne soit prêt à choisir entre deux prisons si l'une est moins dure, et donc moins destructrice que l'autre. Toute réforme est bonne à prendre. Mais il ne suffit pas de dire réforme et de s'en remettre à la conjoncture. Il faut plutôt concevoir un projet de longue haleine définissant la perspective d'une réforme continue. Ce peut être cela la *désinstitutionnalisation* ⁽¹⁰⁾ de la prison, si l'on a bien compris que l'on visait par ce terme un processus dans lequel un appareil d'État (en l'occurrence la prison) perd progressivement les marques qui établissent sa coupure d'avec la société civile, de telle sorte *que les conditions de la vie carcérale se rapprochent de plus en plus de celles qui existent dans la cité*. L'idée de désinstitutionnalisation coïncide en fait avec celle de *décloisonnement*, telle qu'on l'envisage ici.

Prise globalement, l'idée de décloisonnement de la prison vise à entamer progressivement la situation de ghetto qui la caractérise, et à réinsérer la prison dans l'ensemble des institutions publiques. Réinsérer ? L'idée de réinsertion est ordinairement attachée à la personne du détenu. L'hypothèse qui est faite ici est que la réinsertion des détenus passerait par une politique de réinsertion de l'institution, s'il est bien entendu que les deux causes majeures de la nocivité de la prison sont, d'une part, l'assujettissement (avec tout ce qui l'accompagne : inactivité, déresponsabilisation), et d'autre part, la coupure d'avec la société, cette désocialisation rendant bien évidemment problématique la resocialisation lors du retour dans la cité. Il faut donc reconsidérer la prison dans son ensemble ⁽¹¹⁾.

L'image d'un État dans l'État n'a jamais été si juste qu'appliquée au monde carcéral : il y a un territoire aux frontières bien marquées, une population, un système de pouvoir particulier. Au sein de ce monde à part, des formes de vie et même d'activité qui font songer à la société globale : il se peut en effet qu'on y travaille, qu'on étudie, qu'on fasse du sport, qu'on soit malade. Mais, traditionnellement, tout cela relève de la compétence exclusive de l'autorité pénitentiaire, pratiquement affranchie de tout contrôle. L'idée de décloisonnement a une double portée : en rétablissant tous les liens possibles

10. Ce terme de *désinstitutionnalisation* a été largement utilisé au cours d'un Congrès de *Psichiatria democratica* à Trieste (22-24 septembre 1986).

11. On me pardonnera de reprendre à partir d'ici, un passage d'un article, « Le décloisonnement de la prison » publié dans un ouvrage collectif, *Psychologie et science administrative*, PUF, 1985. On doit noter que l'administration pénitentiaire, à cette époque, n'était pas hostile à cette idée de décloisonnement.

avec la société globale, la condition pénitentiaire pourrait se rapprocher progressivement de la condition normale : du coup, la réinsertion pourrait être moins problématique.

Dans une résolution du 19 janvier 1973, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe recommande un ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, dont la 62e dit ceci : « Le traitement ne doit pas mettre l'accent sur l'exclusion des détenus de la société, mais au contraire sur le fait qu'ils continuent d'en faire partie. À cette fin, il faut recourir, dans la mesure du possible, à la coopération d'organismes de la communauté pour aider le personnel de l'établissement dans sa tâche de reclassement des détenus »⁽¹²⁾. Un pays comme le Danemark s'est efforcé de donner sens à ces prescriptions : « L'idée fondamentale qui est à la base du traitement dans les établissements danois, est de considérer que seule une interaction avec la communauté des gens vivant en liberté permet d'apprendre à vivre dans la société. Par conséquent, il faut éviter l'isolement quand celui-ci est nécessaire, comme dans les prisons fermées, il faut donner la possibilité de communiquer avec le monde extérieur... l'essentiel du traitement criminologique consiste bien dans le rapprochement de la vie carcérale de la vie en liberté... »⁽¹³⁾ La France paraît singulièrement en retard par rapport au Danemark (sur lequel on pourrait prendre modèle) et à d'autres pays. On peut cependant noter un certain nombre d'éléments qui pourraient fournir la base d'une véritable politique de décroïsonnement. Cette politique doit se développer aussi bien sur le plan administratif que sur le plan social.

L'administration pénitentiaire doit être progressivement sortie de son isolement. Décroïsonner, cela signifie réimpliquer dans la vie carcérale les tuteurs naturels des différentes activités ou situations dans lesquelles les personnes détenues peuvent être envisagées, indépendamment de leur situation pénale : travail, santé, sport, culture, enseignement, formation professionnelle. Cela commence à se faire. Ainsi, l'inspection médicale pénitentiaire a été supprimée en 1982, et c'est désormais le Ministère de la Santé qui est compétent. Cela ne résoud pas, il est vrai, les questions de moyens, et la condi-

12. Le texte de la résolution figure en annexe de M. Ancel et Ph. Chemithe, *Les systèmes pénitentiaires en Europe occidentale*, N.E.D. n° 4645-4646, La Documentation française, 1981. Une recommandation, n° R (87) 3, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 12 février 1987, sur les règles pénitentiaires européennes, a procédé à une révision de l'ensemble des règles minima.

13. Cité par Ancel et Chemithe, p. 60.

tion médicale en prison reste très éloignée de la condition générale. Et c'est bien là une situation anormale : on peut examiner nos codes à la loupe, nulle part il n'est indiqué que la peine de prison comporte une peine accessoire qui serait la mauvaise qualité des soins médicaux et dentaires. Ce décroissement institutionnel, s'il ne peut par lui-même résoudre ce problème pourrait cependant contribuer au rapprochement progressif de conditions sanitaires normales.

Autre innovation récente, non dénuée de portée : le Ministère de la Culture, depuis 1981, manifeste son intérêt pour la population pénale et apporte son soutien à différentes initiatives culturelles en prison. Une ligne « prisons » est désormais inscrite dans son budget et les deux Ministères ont incité leurs directions régionales respectives à se rencontrer et à se concerter. Cela ne doit pas être sous-estimé : il est important que les pénitenciers cessent de ne rencontrer que des pénitenciers. Pour le reste, tout est encore à faire. Le Ministère de l'Éducation Nationale détache des fonctionnaires – essentiellement des instituteurs – auprès de l'administration pénitentiaire, mais n'intervient pas directement. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère du Travail continuent d'ignorer la prison. Il est essentiel qu'ils s'y impliquent également sans tarder, pour ce qui les concerne. Ce décroissement ne doit pas s'arrêter aux administrations et, sur le plan des agents, aux cadres de l'administration pénitentiaire. Il doit aussi, et peut-être surtout, être un décroissement social. Et c'est bien entendu de toutes les composantes de la société carcérale qu'il s'agit.

L'idée de décroissement doit s'appliquer, il va de soi, à la population pénale. Les relations avec l'extérieur, pourtant considérées officiellement comme nécessaires, sont encore rares et difficiles à développer (il y a, il est vrai, des problèmes d'organisation et de moyens qui peuvent faire obstacle). Les visites des familles sont autorisées, depuis une circulaire de novembre 1982, sans dispositif de séparation. Mais, en dehors de cela, et en dehors des échanges que certains peuvent avoir avec des visiteurs ou visiteuses de prison, les contacts avec des personnes extérieures à l'administration pénitentiaire

restent exceptionnels : étudiants bénévoles du GENEPI assurant notamment des cours d'alphabétisation, intervenants culturels. Globalement, l'intervention culturelle constitue la voie la plus large, et pratiquement la seule (avec le sport) qui permette à de simples citoyens d'intervenir dans la prison, et ainsi de rétablir un lien avec l'extérieur.

Dans la notion d'intervention culturelle, les deux termes comptent : culture, et intervention. La culture a d'abord un intérêt en soi. Tout ce qui sollicite la pensée, le geste, la parole, la communication renvoie aux carences profondes de la vie carcérale. Mais l'essentiel est peut-être l'intervenant, personne extérieure à l'administration pénitentiaire. C'est un fait d'une grande importance dans la perception du détenu. Le plus souvent, le mieux intentionné des agents de l'administration pénitentiaire ne pourra jamais être totalement détaché de sa fonction. L'intervenant extérieur est un membre de la société civile. Le fait même de sa venue, avant même qu'il n'ait prononcé un mot, a déjà une signification forte : c'est déjà un acte de reconnaissance, comme un signe que la réconciliation avec la société civile est possible. Le développement des interventions culturelles de toute nature, au sein des prisons, constitue donc un moyen essentiel de décroisement.

Il ne faut pas s'illusionner pour autant. En dessous d'un certain seuil, il n'y aura guère, ici et là, qu'un petit supplément d'âme, laissant les choses en l'état. Pour induire une évolution substantielle, il faut bien évidemment que cette relation avec l'extérieur devienne ordinaire et quotidienne. Il faut en outre bien comprendre que cette relation ne va pas à sens unique : il y a ce que l'intervenant apporte, mais il y a ce qu'il emporte, ce qu'il acquiert lui-même dans cette relation. Personne ne revient de ce voyage comme il est allé. Même une courte visite change le regard. Il faut donc y aller. Pour voir. Et ce n'est pas une question de voyeurisme : cela nous regarde.

Il faut souligner ce point : la question de la criminalité et de son traitement est bel et bien l'affaire de tous. La prison ne peut

être ainsi abandonnée, d'un côté, aux exploitations démagogiques qui font fureur depuis quelques années, et d'autre part laissée aux soins d'une administration isolée, en même temps qu'elle est tenue de gérer, avec des moyens dans certains cas nettement insuffisants, une situation sur laquelle elle n'a pas prise (ce n'est évidemment pas elle qui décide de la mise en détention). L'intervenant culturel, on le voit, ne découvre pas seulement la population pénale mais l'ensemble du problème carcéral. Il peut ainsi témoigner de façon utile contre les simplismes grossiers qui structurent aujourd'hui l'opinion.

14. cf. C. Montandon et B. Crettaz, *Paroles de gardiens, paroles de détenus, bruits et silences de l'enfermement*, Genève, Masson, 1981.

La transformation de la prison suppose en effet qu'on la connaisse. Et cela ne se limite pas aux détenus. C'est là où il est encore nécessaire qu'il y ait décroisement. Ce qui est constitutif de la situation carcérale, c'est en réalité le face-à-face, éprouvant, de deux hommes qui se regardent : le détenu et le surveillant. Face-à-face éprouvant, d'évidence, pour les deux, et tout ce qui atteint l'un rejaillit nécessairement sur l'autre. La question du personnel pénitentiaire, et tout spécialement des surveillants n'est pas la moins importante, mais, dans l'analyse de la prison, très peu s'y sont arrêtés ⁽¹⁴⁾.

C'est regrettable. Le personnel pénitentiaire vit en prison ; souvent, il habite dans la prison, ou près de la prison, relativement séparé lui aussi du groupe social, sinon rejeté. Ceux-là même qui réclament haut et fort plus de sévérité et de prison nourrissent bien souvent un solide mépris pour les surveillants. Et parmi les contempteurs de la prison, beaucoup limitent leur critique à celle des « matons ». À titre de comparaison, on peut assez facilement rencontrer des policiers qui s'accommodent des termes de « flic » ou de « poulet » (mais cela dépend, il est vrai, d'où, par qui, et comment), et même les utilisent. Il est beaucoup plus difficile d'entendre le mot « maton » dans la bouche d'un surveillant. Tous, d'ailleurs, tiennent à ce que l'on dise surveillant et non gardien. C'est le signe évident d'un manque de valorisation, d'un malaise, d'un « mal dans la peau ». Et cela est vrai pour n'importe qui : lorsqu'on est mal dans sa peau il est difficile d'être bien avec la peau des autres.

Cette attitude, très répandue, d'ostracisme et de péjoration à l'égard du personnel de surveillance est évidemment choquante. Elle est également absurde, et elle l'est même doublement. Elle l'est d'abord en tant qu'attitude de rejet : elle contribue, de la sorte, à la fermeture de l'institution, et ainsi à entretenir ce qu'elle dénonce par ailleurs. Elle est ensuite l'expression d'une incompréhension de la réalité carcérale, de son ambiguïté même : le surveillant, c'est la personne la plus proche du détenu ; c'est lui qui, très immédiatement incarne la contrainte, mais c'est aussi celui auquel on peut parler et demander telle ou telle chose. Et certainement d'ailleurs, il ne doit pas y avoir beaucoup de détenus qui réprouvent le fait qu'il y ait des surveillants avec lesquels on puisse parler. Enfin, il est évident qu'aucune réforme pénitentiaire d'importance ne peut être engagée sans prendre en considération leur situation et sans leur concours.

Toutes ces choses se tiennent. Une réforme, ou plutôt un processus de transformation de la prison s'identifie pratiquement à un processus de décroïsonnement, et le décroïsonnement représente à la fois l'objectif et la méthode de cette transformation. Changer la condition carcérale, c'est la rapprocher de la condition commune. Cela ne peut se faire si l'administration pénitentiaire n'est pas rapprochée des autres administrations, si les fonctionnaires pénitentiaires ne sont pas considérés à l'égal des autres fonctionnaires. Et tout cela suppose un changement d'attitude de l'opinion. Mais cela suppose une meilleure connaissance du monde carcéral. Pour cela, il faut qu'il s'ouvre, que le décroïsonnement commence. Car il faut bien commencer par quelque chose. Et cela, c'est, à un moment donné, un problème de volonté politique.

Peut-être faut-il apprendre une technique du double langage, ce qui n'a rien à voir avec l'hypocrisie qui s'attache ordinairement à l'idée de duplicité. L'indispensable critique théorique suppose une distanciation sans complaisance, notamment, pour reprendre Foucault, avec les propos de cabinets ministériels tandis que l'indispensable réforme suppose un dialogue avec l'institution. Cela n'est pas forcément incohérent, et après tout, qu'importe la cohérence si elle n'est rien

d'autre que du verbiage métaphysique déconnecté du réel.
Comme si c'était les mains blanches ou le charbon ! Et l'histoire aurait dû nous apprendre que c'est évidemment le bien qui est l'ennemi du mieux.

